



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1351

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique Sans Frontières pour le projet d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du système d'assainissement de la commune d'Oula au Burkina Faso**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Coulon

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Person (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

Séance publique du 22 mars 2010**Délibération n° 2010-1351**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Hydraulique Sans Frontières pour le projet d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du système d'assainissement de la commune d'Oula au Burkina Faso**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 19 mai 2003, le conseil de Communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant 14 au traité d'affermage entre Veolia Eau et la Communauté urbaine, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Ce dispositif, auquel la Communauté urbaine et la société Veolia Environnement contribuent paritairement à hauteur de 300 000 € par an chacune, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet de la Terre à Johannesburg en 2002 de "réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015" et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Le projet

L'association Hydraulique Sans Frontières est une association technique de développement spécialisée dans le domaine de l'eau et intervient principalement dans les zones rurales isolées des pays en voie de développement tels que le Burkina Faso.

Ainsi, ce projet concerne trois villages de la commune rurale d'Oula au Burkina Faso. L'association Hydraulique Sans Frontières a identifié un manque effectif d'accès à l'eau et à l'assainissement dans cette commune. En effet, les puits traditionnels ne sont ni protégés ni aménagés pour éviter les contaminations et de nombreuses maladies diarrhéiques sont recensées dans ces villages. De plus, peu de latrines sont présentes dans ces villages.

En partenariat avec la Fondation pour le développement, la paix et la solidarité (Fodepas), association burkinabée, le projet s'articule autour de six étapes, notamment la réalisation des aménagements de surface des puits, la construction de quinze toilettes sèches dans les trois villages de la commune d'Oula et de deux forages munis de pompes.

Les objectifs de ce projet sont de fournir à la population une eau de qualité, en quantité plus importante, afin de réduire les maladies hydriques. De plus, il s'agira de sensibiliser l'ensemble de la population à l'usage de l'eau, à son utilisation rationnelle et à l'apprentissage des gestes d'hygiène de base. Afin d'impliquer la population au fonctionnement administratif et opérationnel des ouvrages réalisés d'une part, et de garantir la pérennité du projet d'autre part, un comité de gestion de l'eau sera formé et mis en place.

Le projet est évalué à 94 000 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 60 000 €.

Lors de sa séance en date du 20 novembre 2009, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 50 000 €, Veolia eau apportant une participation de 10 000 €. Il est à noter qu'une aide de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse pourra être recherchée par la Communauté urbaine à hauteur de 47 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet d'alimentation en eau potable et de réhabilitation du système d'assainissement de la commune d'Oula au Burkina Faso,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 50 000 €, au titre de l'année 2010, au profit de l'association Hydraulique Sans Frontières dont le siège social est situé 14, rue Louis de Vignet 73 000 Chambéry,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine et l'association Hydraulique Sans Frontières définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - signer ladite convention avec l'association Hydraulique Sans Frontières,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande de subvention et à sa régularisation.

3° - **La dépense** de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 674 200, pour un montant de 50 000 €.

4° - **La recette** de fonctionnement à provenir de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, soit 47 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'assainissement - exercice 2010 - compte 748 000.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.